Stationnement et circulation : une mobilité durable et apaisée

Afin de fluidifier les flux de circulation, de faciliter l'accès aux commerces et d'encourager les mobilités actives, la Municipalité met en œuvre un nouveau plan de circulation et de stationnement dans le centre-ville, à partir du 18 septembre.

La Ville a mandaté le cabinet IRIS Conseil pour réaliser un diagnostic sur la circulation et le stationnement, avec pour objectif de redéfinir la place de la voiture en ville et le partage de l'espace public.

Un comptage des flux routiers et du respect des limitations de vitesse a été effectué en mars 2022, de même qu'un inventaire des places de parkings et un comptage des véhicules stationnés.

À partir de ce diagnostic, un plan d'actions a été élaboré par la collectivité. L'un des axes de travail a porté sur la rationalisation du stationnement pour faciliter l'accès aux commerces et répondre aux besoins, en cohérence avec la démarche de redynamisation portée par la Ville et la Communauté de Communes : réhabilitation de la rue Porte de Paris, projet de réaménagement des places Lavault, Flandres-Dunkerque et du Boël, future médiathèque.

La Municipalité a fait le choix de maintenir la gratuité du stationnement. Le périmètre et le fonctionnement des zones de stationnement réglementé (zones bleues) dans les secteurs stratégiques nécessitant une rotation importante ont été modifiés. Des adaptations sont prévues pour les riverains.

Dans le même temps, de nouveaux parkings voient le jour, en connexion avec le centre et les places. Le stationnement est réorganisé place Saint-Médard, avec la matérialisation de places en épis.

Une volonté d'apaisement de la vitesse pour améliorer le partage de l'espace public a conduit à un ajustement des limitations et à la modification de sens de circulation dans l'hypercentre.

Cette nouvelle réglementation entrera en application à partir du 18 septembre. La verbalisation par la police municipale sera effective après une phase de tolérance de six mois...

Tous en selle !

Afin de répondre aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et de crise de l'énergie, les élus de la Communauté de Communes et de la Ville de Thouars ont inscrit la transition écologique au cœur du projet de territoire. L'accès à des solutions de mobilités durables est un axe de développement important compte tenu du coût de plus en plus important de ce poste de dépenses pour tous.

Favoriser la pratique des modes actifs sur les courtes distances tels que la marche et le vélo est primordial. Cela passe d'abord par l'aménagement d'infrastructures sécurisées et dans le cas du Thouarsais par 7.2 km de pistes cyclables en centre ville (financées à hauteur de 1,48 millions d'euros par l'État).

Cet aménagement sera réalisé sur 4 secteurs, à partir de l'entrée de Thouars, route de Saumur, jusqu'en cœur de ville. Les travaux préparatoires débuteront à partir du mois de septembre, puis viendront les travaux d'aménagement des pistes à partir de novembre 2023 entre le magasin But et le Crédit Agricole puis du Crédit Agricole à Amalthée pour une durée de 6 mois.

LES NOUVELLES MODALITÉS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT EN CŒUR DE VILLE

Point sur les nouveaux panneaux de signalisation

- zone de rencontre
- zone 30
- sens interdit sauf vélo
- contre-sens cyclable à droite
- Zone bleue : panneaux d'entrée et de sortie
- cédez le passage cycliste au feu avec flèche directionnelle (à droite le plus souvent)

Stationnement résidents

Les résidents du centre-ville bénéficient d'un stationnement illimité en zone bleu clair uniquement. A cet effet, ils doivent se procurer une vignette disponible à partir du 1er septembre à l'Hôtel de Ville. Une seule vignette sera délivrée par adresse située dans la zone des 30 km/h.
Contact : 05.49.68.21.45

Verbalisation

Le nouveau plan entrera en vigueur à partir du 18 septembre. Après une phase de tolérance de 6 mois, la police municipale verbalisera les infractions. Le montant forfaitaire de l'amende pour dépassement de stationnement sur zone bleue est de 35 euros.

Nouveaux parkings

>36 nouvelles places au 27, rue Jules Guesde, dans un espace ouvert. Mise en place d'arceaux pour vélo, d'éclairage et d'aménagements paysagers.
>34 nouvelles places allée Ligonnier suite à la déconstruction de 29 garages, propriétés municipales
>36 nouvelles places rue Camille Pelletan
>22 places, emplacement de l'immeuble Palmer, à proximité de la place Lavault

> Création d'une zone 30 dans le périmètre du centre ville
> Création de zones de rencontre (20 km) dans les rues du centre historique
> Passage en sens unique :
Rue Camille Pelletan
Rue Paul Verrier
> Création de zones bleues :
Stationnement limité à 2h max de 9h à 12h et de 14h à 19h
Stationnement sans limitation de durée pour les résidents dans les zones bleu clair